



REGLEMENT INTERIEUR

GARDERIE « LES PETITS DIABLES »

La garderie «Les Petits Diables» est gérée en régie par la commune d'Enchastrayes. La structure est agréée par les services de Protection Maternelle et Infantile (PMI).

L'établissement est ouvert tous les jours durant la saison d'hiver, de 9h à 17h00, ainsi certaines soirées de 18h à 22h sur réservation exclusive suivant un calendrier établi chaque année par les services municipaux.

La capacité globale d'accueil de la structure est fixée à 12 enfants, âgés de 6 mois à 5 ans révolus de 9 à 17 heures. Il est possible d'accueillir 14 enfants sur certains créneaux ou certains jours si l'on n'excède pas 100% de la capacité hebdomadaire prévue par l'agrément.

Des nocturnes sont organisées les jeudis des vacances scolaires sur réservation préalable.

Il est préférable de réserver, aucune place non réservée ne pouvant être garantie. Les horaires d'ouverture de la structure peuvent également varier en fin de saison en l'absence de demandes.

L'équipe : elle se compose

- **d'un responsable**, qui valide les inscriptions, veille à la qualité de l'accueil des enfants et des familles, gère l'équipe, assure les tâches administratives et financières et assure le respect du règlement de fonctionnement, en étroite collaboration avec la mairie, le médecin référent de la structure, et les différents partenaires (ESF).
- **D'un co-responsable**, qui collabore avec le responsable à la mise en œuvre des activités proposées, identifie les besoins des enfants et y répond (hygiène, repas, sommeil, communication, éveil).

En cas d'absence de la responsable, elle assure la continuité de la fonction (sécurité, organisation de la journée des enfants, acceptation ou non d'un enfant sans réservation, accueil téléphonique, facturation et encaissements).

- **De 2 animatrices** travaillant sous la responsabilité de la responsable et assurant la sécurité, l'animation, les soins pour le bien-être des enfants.

Adaptation

La période d'adaptation est essentielle car elle permet à chacun de faire connaissance avec l'autre. Cependant, en garderie touristique, les méthodes d'adaptations sont différentes, étant donné que l'enfant ne vient que sur une courte période de quelques jours. Nous conseillons aux familles de commencer par une « petite journée » adaptée selon nos horaires d'ouverture. Puis progressivement, si l'enfant se sent bien et en confiance, nous pourrions augmenter le temps de garde, sous réserve de places disponibles.

De plus, pour faciliter l'adaptation de votre enfant à son nouvel environnement, le doudou et/ou la tétine seront un précieux réconfort. Même si habituellement votre enfant ne prend son doudou que pour dormir, avoir un objet familier dans un endroit inconnu sera réconfortant. Pour les enfants n'ayant pas de doudou, vous pouvez apporter un foulard/t-shirt des parents.

Si un enfant ne s'habitue pas à la collectivité, la directrice, avec l'accord de l'équipe pédagogique, se réserve le droit d'avertir la famille. Nous pourrions alors ensemble, discuter sur une méthode de garde adaptée à l'enfant, qui conviendrait à la famille ainsi qu'à l'équipe pédagogique.

Administratif et financier : conditions d'admission des enfants

- une fiche individuelle de renseignements est à compléter et signer. Elle contient les différents éléments administratifs et médicaux (allergies...), ainsi que l'acceptation du règlement intérieur et une décharge. Il est important d'y inscrire les personnes majeures autorisées à venir chercher l'enfant.
- Le carnet de santé doit être présenté à l'arrivée de l'enfant, et doit être à jour des obligations vaccinales.
- Le paiement peut s'effectuer par espèces, chèque ou carte bleue, il se fait par avance. Les différentes formules de garde (affichées à l'entrée) proposées sont définies par délibération. Elles sont payables pour **50%** à la réservation sous forme d'Arrhes et **50%** à l'arrivée de l'enfant. **En cas d'annulation les arrhes ne sont pas remboursées.**

Les prestations sont nominatives et non remboursables. Toute heure entamée ou tout dépassement de forfait réservé seront facturés.

Pour la formule « relais ESF » merci de présenter le reçu de paiement de l'ESF à votre arrivée.

Si vous avez besoin d'une facture supplémentaire au reçu fiscal, n'hésitez pas à la demander en début de séjour.

Il est impératif de respecter les horaires réservés ainsi que ceux d'ouverture et fermeture de la garderie.

Annulations et remboursements : Toute absence ne sera pas remboursée, sauf cas suivants :

- Le remboursement ne pourra être effectué que sur présentation d'un certificat médical nécessitant une éviction de la garderie apporté en main propre.

Le jour de dépôt du certificat restera facturé, celui-ci sera considéré comme jour de carence; les jours suivants seront remboursés à l'exception des arrhes versées pour la réservation.

Les remboursements se feront par virement bancaire.

Alimentation :

- les repas et goûters sont fournis par les parents. Ils sont réchauffés sur place au four à micro-ondes. Merci de veiller au respect de la chaîne du froid lors du transport. Les restes éventuels déconditionnés ne seront pas rendus.

En cas d'oubli seul un gouter de dépannage autorisé par les parents pourra éventuellement être fourni (en cas de disponibilité). Si l'eau du robinet ne convient pas merci de fournir l'eau minérale. Il est souhaitable d'éviter les sodas, bonbons et chewing-gum.

- Les biberons seront préparés sur place, merci de fournir biberons vides, dosettes de lait, eau minérale ou lait en bouteille (non entamée).

Fournitures : de préférence marquées au nom de l'enfant

- les parents fournissent le matériel nécessaire au change : couches, coton, liniment, lingettes... ainsi que des vêtements de rechange. Pour les plus grands et les skieurs il est important de fournir des vêtements de rechange.
- Les doudous, sucettes habituels de l'enfant doivent également être fournis. Les gigoteuses des bébés sont également les bienvenues.

- Si le temps le permet, les enfants vont jouer dehors, pour cela chaque enfant doit avoir : une combinaison chaude, des gants, un bonnet, des lunettes de soleil, une crème solaire marquée à son nom et des chaussures imperméables.

Les parents fournissent une tenue de change complète pour l'enfant (body, culotte, pantalon, t-shirt, chaussettes) et une paire de chaussons.

Les parents s'engagent à marquer le prénom de leur enfant sur ses affaires, la structure ne peut être tenue responsable en cas de perte ou vol.

Santé, sécurité :

- Aucun traitement médicamenteux ou homéopathique ne peut être administré

La responsable se réserve le droit de refuser un enfant malade si son état ne permet pas son confort dans la structure (fièvre, diarrhée, vomissements, maladie contagieuse à éviction, ...).

- Si l'enfant présente des signes cliniques de maladie pendant la journée et si la responsable contacte les parents, ces derniers sont tenus de venir chercher l'enfant dans l'heure. Dans le cas contraire le médecin de garde ou les secours seront appelés (aux frais des parents).
- Les enfants ayant des poux ou lentes, même sous traitement, ne peuvent pas être acceptés.
- Le port de bijoux et colliers est déconseillé, ainsi que barrettes, épingles et autres attaches à cheveux.

Responsabilité :

- Les enfants sont sous la responsabilité de leurs parents tant que ceux-ci sont dans la structure.
- Dans le cadre du relais ESF, la responsabilité de la garderie s'arrête lorsque l'enfant est confié aux moniteurs. Si l'enfant revient dans la structure après le ski, il part avec un dossard.
- L'enfant ne sera confié qu'aux personnes majeures dûment mentionnées sur la fiche de renseignements, sur présentation d'une pièce d'identité. La remise de l'enfant à une personne mineure ne sera pas acceptée.
- La garderie n'est pas responsable de la perte des objets personnels ni des dégradations accidentelles éventuelles sur les vêtements. Il est souhaitable d'avoir souscrit une assurance individuelle responsabilité civile.

- La prise de photos ou de films dans la structure est strictement interdite.

Une bonne collaboration entre parents et équipe est la garantie du bien-être de vos enfants.

Le présent règlement est affiché dans la structure, les parents attestent en avoir pris connaissance lors de l'inscription de l'enfant.



Le Maire,

Albert OLIVERO

Ce règlement entrera en vigueur au 7 décembre 2023

Délibéré et voté par le conseil municipal dans sa séance du 7 décembre 2023



Je soussigné,
.....
..... atteste avoir pris
connaissance du règlement intérieur de la garderie « les
petits diables » du Sauze et en accepter toutes les clauses.

Fait au Sauze, le

Signature des parents :



Je soussigné,
.....
..... atteste avoir pris
connaissance du règlement intérieur de la garderie « les
petits diables » du Sauze et en accepter toutes les clauses.

Fait au Sauze, le

Signature des parents :